

Règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Municipal

Présentation

L'accueil de loisirs des mercredis, petites vacances et été est une structure gérée par la Commune de Quiberon.

Ses missions sont :

- Mettre à disposition des familles un lieu d'accueil pour les enfants de Quiberon et de St Pierre Quiberon qui répond aux besoins de chacun.
- Mise en œuvre de la politique enfance de la commune.
- Veiller à la sécurité physique et affective des enfants.
- Mettre en place des animations dans le cadre du projet pédagogique de la structure (disponible à la lecture pour les parents).

Horaires

Ouverture de l'accueil de loisirs de **7h30 à 18h30**, le mercredi et les petites vacances.

L'enfant doit être conduit dans la salle d'accueil par ses parents ou par une personne autorisée. Toute autorisation doit être écrite. Ainsi que présentation d'une pièce d'identité pour les personnes autorisés à venir chercher les enfants.

Vous pouvez accompagner vos enfants **jusqu'à 9h30 le matin** et venir les chercher **à partir de 11h45 et de 16h30**.

Pour les enfants qui viennent **simplement l'après-midi**, l'accueil se fait de **13h15 à 13h30**.

Dans le cadre des stages multi-activités, l'heure d'arrivée, à la salle omnisport est de 8h30 à 9h. Vous pouvez venir les chercher à partir de 17h à la salle omnisport jusqu'à 17h30.

Tarifs mercredis et petites vacances

Coefficient en-dessous de 1038

Demi-journée : 3.59€ par enfant/demi-journée

Journée : 7.17€ par enfant/journée

Coefficient au-dessus de 1038

Demi-journée : 4.10€ par enfant/demi-journée

Journée : 8.20€ par enfant/journée

Le prix du repas n'est pas inclus dans le prix de la journée (sauf juillet et août). Il sera facturé en fin de mois par le service comptabilité de la ville.

Tarifs été

Coefficient en-dessous de 1038

Demi-journée avec repas : 6.50€ par enfant/demi-journée

Demi-journée sans repas : 5€ par enfant/demi-journée

Journée : 12€ par enfant/journée

Coefficient au-dessus de 1038

Demi-journée avec repas : 7.50€ par enfant/demi-journée

Demi-journée sans repas : 6€ par enfant/demi-journée

Journée : 14€ par enfant/journée

Les bons CAF vacances ne sont déductibles que pour les petites et grandes vacances.

Le règlement

Pour les mercredis, le règlement des factures se fait le jour même, soit en envoyant l'enfant, soit en venant le chercher ou mensuellement s'il vient plusieurs mercredis dans le mois.

Pour les petites vacances, le règlement se fait à l'inscription qui permet sa validation.

Tenue vestimentaire

- ✓ Nous vous conseillons de marquer les vêtements des enfants.
- ✓ Evitez les ceintures, bretelles ou bijoux.
- ✓ N'apportez aucun jouet, le centre n'est pas responsable en cas de perte ou de vol ou de détérioration.
- ✓ Rapportez rapidement les vêtements et les sous vêtements prêtés par l'accueil de loisirs.
- ✓ Vous devez apporter au centre, un petit sac à dos avec un change pour les petits, leurs doudous si nécessaire et dès qu'il fait beau une casquette et de la crème solaire.
- ✓ Pas de portable, tablettes et autres....

L'admission des enfants

L'accueil de loisirs a un taux d'accueil règlementé par notre habilitation DDCCS que ce soit le mercredi ou les petites vacances ou l'été.

Les enfants doivent être âgés au minimum de 3 ans, être inscrits à l'école et propre.

Pour les jeunes enfants (avant 3 ans), orientez vous d'abord vers le multi accueil (0-3 ans) étant une structure plus adaptée à l'accueil de jeunes enfants.

La notion de respect est très importante en vie collective. Chaque personne est traitée de manière égale que ce soit la directrice, les animatrices, les enfants ou les parents. Si un enfant est amené à manquer de respect au personnel ou autres enfants ou s'il enfreint une règle de vie du groupe, suivant la situation, nous pouvons être amenés à l'expulser du centre. Cette décision ne sera prise qu'après concertation avec les parents.

Collation

Un goûter sera distribué l'après-midi vers 16h.

Information

Nous vous recommandons de bien lire les notes qui seront affichées dans le hall d'entrée ou distribuées aux enfants mais également des panneaux seront affichés sur la barrière, à l'entrée du centre de loisirs.

Sécurité et hygiène

Les médicaments sont interdits dans l'accueil de loisirs, n'en laissez pas dans les sacs sauf ceux qui ont une prescription avec une ordonnance de médecin (asthme, diabète...).

Il est interdit de fumer dans les locaux. Les chiens sont strictement interdits dans l'enceinte de l'accueil de loisirs.

Inscriptions

Les inscriptions pour le mercredi se font par coupon réponse disponible à l'accueil périscolaire ou à l'accueil de loisirs. Merci de rendre réponse au plus tard le vendredi pour la semaine suivante. En cas de changement dans les coupons d'inscription, le changement est aussi à signaler le vendredi pour le mercredi suivant.

Pour les petites vacances (octobre/décembre/février/avril), les inscriptions se font avant le début des vacances, à des dates prévues et indiquées sur les programmes.

Les mercredis de 9h à 11h et 13h30 à 16h30 à l'accueil de loisirs de St Julien.

Les vendredis de 9h à 11h à l'accueil de loisirs de St Julien.

En cas de nouvelle inscription, vous:

- ✓ vous devrez remettre une fiche de renseignements et d'autorisation parentale à remplir
- ✓ devrez fournir la copie du carnet de vaccination
- ✓ devrez fournir la copie de l'attestation CAF

Pour les stages multi-activités :

- brevet de natation
- certificat médical de non contre-indication aux sports nautiques.

En cas d'absence

Il faut obligatoirement prévenir le plus tôt possible la directrice ou une animatrice de l'accueil périscolaire. Ne pas oublier d'envoyer un certificat médical si c'est pour une maladie pour pouvoir reporter la journée sur d'autres vacances. Les absences non justifiées seront facturées.

A Quiberon le.....

Signature